

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 309

15 septembre 2026

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

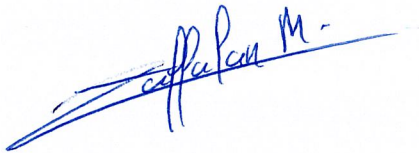
QUE lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant ;

- Règlement numéro 309 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 afin de prévoir une mesure d'exception aux conditions d'émission du permis de construction applicable dans la zone résidentielle de villégiature rv-3

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Portneuf, le 15 septembre 2026



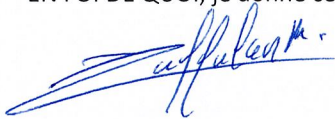
Morgane Zaffalon
Directrice générale adjointe

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié, sur le site internet de la Ville de Portneuf et affichée, sur le babillard de l'hôtel de ville, le présent avis public conformément au règlement municipal numéro 256, le 15 septembre 2026

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Morgane Zaffalon
Directrice générale adjointe